



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service Eau, Littoral et Biodiversité
Bureau des espaces littoraux, estuariens et marins

Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine Compte rendu de la réunion du 11 juin 2026

PJ : Support de présentation comportant l'ensemble des présentations

Étaient présents :

Services de l'État :

- Mme Elsa PEPIN, Sous-préfecture du Havre, représentant le préfet de la Seine-Maritime
- M. Martin BONNET, sous-préfecture du Havre
- Mme Carole LENGRAND, cheffe adjointe du service Eau, Littoral et Biodiversité de la DREAL de Normandie
- Mme Nathalie MORVAN, cheffe du service Eau, biodiversité et forêt de la DDTM de l'Eure représentant le préfet de l'Eure
- M. Zephyr THINUS, chef du service maritime et littoral de la DDTM du Calvados, représentant le préfet du Calvados
- M. Christian BLANQUART, adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins (BELEM - DREAL)
- M. Georges MARTINEZ, chargé de mission mer et littoral (BELEM - DREAL)

Collectivités territoriales :

- M. Cyriaque LETHUILLIER, vice-président de la communauté urbaine Le Havre – Seine Métropole
- M. Maxime GIVONE, représentant le président de la Communauté de communes Cœur-Côte Fleurie

Usagers :

- M. Jean-Michel LAIR, représentant la présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)



- M. Alexandre GRAIN, président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime Baie de Seine – Pays de Caux (ACDPM BS-PC)
- M. Nicolas VASSE, ACDPM BS-PC
- M. Romain RIPAUX, ACDPM BS-PC
- M. Alexandre DESHAYES, représentant le président de la fédération départementale des chasseurs de la Seine Maritime
- Mme Natacha PIFFETEAU, représentant le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure

Organismes publics :

- Mme Chantal DURECU, Chambre d'agriculture de Normandie
- Mme Natacha MASSU, représentant le directeur général d' HAROPA PORT
- M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA PORT | Le Havre
- Mme Elena MARQUES-BARRENA, HAROPA PORT | Rouen
- M. Albert GALLICHER-LAVANNE, HAROPA PORT | Rouen
- M. Christophe AULERT, directeur régional adjoint de l'Office français de la biodiversité de Normandie (OFB)
- M. Laurent BARO, chef du service départemental de Seine-Maritime de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- M. Gwendal BODILIS, représentant la directrice de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- M. Tanguy BEUZELIN, directeur du Parc naturel régional des boucles de la Seine-Normande

Personnalités scientifiques qualifiées :

- Mme Estelle LANGLOIS, représentant le président du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine (CSES)
- M. Thierry LECOMTE, président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
- Mme Valérie GUYET-GRENET, représentant le président de la Cellule de suivi du littoral normand (CSLN)

Associations de protection de la nature :

- M. Patrice BONAY, vice-président de SOS Estuaire
- M. Franck MOREL, représentant le président du Groupe ornithologique normand (GONm)
- Mme Annie LEROY, représentant le président d'Ecologie pour le Havre

Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire (MDE)
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- Mme Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire
- M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire
- Mme Louise LEBRIGAND, Maison de l'Estuaire
- Mme Sophie CARPENTIER, experte comptable du Cabinet Mazars

Invités

- M. Alexandre HERMENT, chef du service Transitions ressources milieux, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Valentin DARY, Conseil départemental de l'Eure
- M. Benjamin DEL MONTE, Conseil départemental de l'Eure
- M. Nicolas MOTTE, ACDPM de l'Eure

Étaient excusés :

- Mme Martine BEROUD, commissaire principale, représentant le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- Mme Elodie DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux
- M. Jean-Philippe DESLANDES, délégué de rivages Normandie du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)
- M. Jean-Louis COUTURIER, président du Groupement d'intérêt agro-cynégétique du marais de Cressenval
- M. Pierre DIEULAFAIT, président d'Écologie pour Le Havre
- M. le président de la ligue française pour la protection des oiseaux (LPO)
- M. Nicolas BACQ, directeur du Groupement d'intérêt public Seine-Aval (GIPSA)
- M. Stéphane LEMONNIER, Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN)
- Mme Martine RAVELEAU, Ligue de protection des oiseaux (LPO) Normandie

Étaient Absents

- M. le président de la communauté de commune Caux Seine Agglo
- M. le président de la communauté de commune de Honfleur-Beuzeville
- M. le président de la communauté de commune Pont-Audemer / Val de Risle
- M. le président de l'association Estuaire de Seine Vivant
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie Seine estuaire
- M. le président de l'association CHENE
- M. le président de l'association France Nature Environnement

La réunion est présidée par Mme Elsa PEPIN, sous-préfète du Havre.

Introduction

Mme Elsa Pepin rappelle que la dernière réunion en décembre 2025 a été particulièrement longue en raison d'un ordre du jour chargé.

Ainsi, ses membres, consultés, se sont prononcé, à la quasi-unanimité, pour l'organisation de deux séances par an, et donc la tenue d'un comité au mois de juin qui en principe devrait être plus court.

Mme Carole Lengrand signale les menaces dont ont été encore victimes certains agents de la Maison de l'Estuaire ainsi que la dégradation d'un observatoire en réserve naturelle nationale.

Elle condamne vivement ces agissements inacceptables et fait part à la Maison de l'Estuaire du soutien plein et entier des services de l'État.

Elle rappelle, pour le bon déroulement de cette séance, que seuls les membres titulaires peuvent intervenir et porter la parole de leur structure.

Par ailleurs, elle prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de la préfecture maritime.

Bilan financier et comptable 2025

Intervenante : Mme Sophie CARPENTIER du cabinet Mazars

Mme Sophie CARPENTIER présente les comptes 2025, arrêtés en mars 2026, et approuvés lors de l'assemblée générale de la Maison de l'Estuaire au mois de mai 2026.

Le comité émet un avis favorable à ce bilan financier, à l'unanimité.

Projet de voie verte à Berville-sur-mer

Intervenants : Mrs. Valentin DARY et Benjamin DEL MONTE, CD 27

M. Benjamin Del Monte rappelle le contexte qui a conduit à ce projet inscrit dans le contrat de plan Etat-Région.

Le CD27 s'est approprié ce projet pour le développer dans le département de l'Eure avec le souci de l'insérer pleinement dans son environnement.

Ainsi, la séquence Eviter-réduire-compenser (ERC) a été appliquée de bout en bout.

25 km de variantes ont été étudiées pour identifier le meilleur compromis entre usage et environnement. Ainsi, 75 % du parcours utilise des cheminements existants.

Moins de 3000 m² de zone humide sont impactés.

A Berville-sur-mer, le tracé s'appuie sur la route communale de l'épinette et le chemin rural en réserve naturelle nationale.

M. Vincent Dary précise que le chemin de l'épinette sera repris avec un enrobé à base de végétaux et une lisière boisée sera implantée pour limiter les dérangements.

Cet enrobé doit faciliter la circulation des cycles et poussettes. Il faut toutefois noter que trois quarts des usagers sont des piétons.

Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère de l'aménagement.

Mme Chantal Durecu s'inquiète de la préservation des usages agricoles.

M. Del Monte indique que les agriculteurs ont été réunis commune par commune. Une étude d'impact agricole a été réalisée en 2022.

Ainsi, la voie verte reste accessible aux agriculteurs mais une étude est en cours avec France Nature Environnement pour identifier un système de filtrage leur permettant de circuler tout en interdisant l'accès aux autres véhicules à moteur.

Le choix d'un enrobé se justifie aussi par sa résistance aux engins agricoles et sa pérennité par rapport à un revêtement stabilisé plus fragile qui nécessiterait des reprises annuelles.

M. Patrice Bonay salue cette initiative mais regrette que des tronçons soient encore difficilement praticables notamment au pied du Pont de Normandie. Il signale aussi que des blocs de béton ont été déplacés sur la piste au Havre permettant à des véhicules de se garer sur la voie verte.

M. Del Monte indique être en relation avec HAROPA et le Conseil départemental (CD) du Calvados.

M. Natacha Massu note cette problématique du déplacement des blocs dont elle n'avait pas eu connaissance.

M. Thierry Lecomte, riverain de Bouquelon, note la forte fréquentation de la voie verte existante. S'il reconnaît son rôle dans la sensibilisation du public, il appelle tout de même à une certaine vigilance car cela peut attirer du monde.

Par ailleurs, il peut y avoir une certaine contradiction entre nécessité de protection des haies et besoin de sécuriser la voie verte.

Enfin, il note que 3000m² vont être impactés en site Natura 2000 et s'interroge sur une éventuelle évaluation d'incidences.

M. Del Monte rappelle que le projet est soumis à étude d'impact, demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées et à évaluation d'incidence Natura 2000.

Les 3000m² impactés sont répartis entre Berville, le franchissement de la Risle et la pointe de Saint Samson de la Roque.

M. Alexandre Grain note que les 3000 m² impactés concernent des zones humides. Les vélos pourraient sans doute faire un détour pour éviter ces zones.

M. Del Monte ne minimise pas l'impact. Il reconnaît certaines oppositions au lancement du projet. Mais des mesures compensatoires et des mesures de suivi sont prévues.

Ainsi, le projet a fait l'objet d'une démarche ERC sur tous ses aspects aussi bien en ce qui concerne l'environnement que les usages.

L'arrêté d'autorisation précisera ces mesures.

M. Blanquart note toutefois la nécessité d'une certaine vigilance sur les lixiviats possibles et les risques de pollution chimique liés à l'enrobé utilisé.

M. Blanpain précise qu'en phase travaux, le CD 27 devra se rapprocher de la Maison de l'Estuaire notamment pour valider le choix des essences qui constitueront la haie.

Le comité consultatif émet un avis favorable au projet à l'unanimité moins une abstention (CSES).

Travaux sur le Reposoir

Intervenant : M. Pierre Beaudouin, HAROPA PORT/Le Havre

M. Beaudouin présente les travaux réalisés en mars tels qu'ils ont été envisagés par le groupe technique souhaité par Mme la sous-préfète à l'issue du comité de suivi de novembre 2025 et en attendant des aménagements pour lesquels des études complémentaires sont nécessaires toujours dans le cadre du scénario de « laisser faire » adopté par le comité de suivi.

M. Lecomte reconnaît la difficulté de prendre la bonne décision. Ce reposoir est à l'interface entre le fleuve et le milieu marin. Ces espaces sont mobiles. Il est illusoire de vouloir les contraindre. On ne peut avoir qu'une approche expérimentale et en assurer le suivi. Il faut noter par ailleurs que les possibilités de mobilité sont réduites car l'environnement est corseté rendant le sujet particulièrement délicat.

M. Lecomte renouvelle ainsi ses félicitations à la Maison de l'Estuaire pour son travail.

Mme Pepin note que si les réflexions ont pris du temps, la solution est aujourd'hui acceptée par l'ensemble. Ces remarques sont prises en compte dans la recherche d'une réponse.

Mme Estelle Langlois, présidente du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale à l'époque où ont été lancées les premières réflexions pour la pérennisation du reposoir relève que la solution

adoptée est bien celle qui devait être prise. Mais les milieux bougent et les prédictions sont difficiles. Elle souhaite ainsi savoir ce que HAROPA a envisagé si cette espace ne se maintenait pas, notamment vis-à-vis des mares de chasse.

Mme Pepin rappelle que la réflexion est collective. Mais elle précise que ces débats ne sont pas à l'ordre du jour de ce comité.

M. Beaudouin admet que l'érosion est inéluctable et les milieux vont s'adapter. Toutefois HAROPA est prêt à proposer d'autres mesures pour les limicoles.

Mme Simon précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un réel « laisser faire » car des aménagements sont prévus. Les réflexions se poursuivent. Une analyse doit être réalisée sur les huîtres pie pour lesquels la réserve naturelle nationale représente le 2e site d'hivernage.

M. Bonay souhaite que le déplacement des gabions soit étudié. Il se dit sérieusement inquiet en raison de l'état dramatique des populations de limicoles. Il souhaite que soient recherchées d'autres mesures d'accompagnement spécifiques pour ces oiseaux.

Mme Pepin rappelle qu'un comité de suivi existe pour débattre de ces sujets. Un plan d'action a été établi avec des mesures de suivi. Certaines mesures ont déjà été actées. Il n'est question ici que de rendre compte de leur réalisation.

Méthode d'évaluation du 4^e plan de gestion

Intervenant : M. Martin Blanpain, Maison de l'Estuaire

En préambule, M. Bruno Lecoquierre, président de la Maison de l'Estuaire, souhaite d'abord revenir sur les événements du 7 mai 2026. Il déplore les menaces à l'encontre de deux agents de l'association et les dégradations causées à l'observatoire du blockhaus. Celui-ci est aujourd'hui fermé au public dans l'attente de travaux de remise en état.

Il présente ensuite Mme Louise Lebrigand récemment recrutée par la Maison de l'Estuaire pour travailler à l'évaluation du 4^e plan de gestion.

A l'issue de l'intervention de M. Blanpain, M. Lecomte précise que le CSRPN a contribué à un important travail visant à traduire le CT88¹ pour faciliter sa mise en application.

Il insiste sur la nécessité que le prochain plan de gestion intègre les changements à venir. Ainsi le plan de gestion doit être adaptatif. Il devra veiller à ne pas corseter encore plus l'estuaire.

M. Blanquart précise que les travaux d'évaluation vont être accompagnés par le CSRPN avant d'être présentés au comité consultatif. A cette fin, il indique à M. Lecomte la nécessité d'avoir rapidement deux correspondants identifiés.

Travaux de la Maison de l'Estuaire

Intervenant : M. Martin Blanpain, Maison de l'Estuaire

Le sentier du Hode est bien fréquenté. Ainsi un accueil sous tente a été installé sur site qui se trouve être plus fréquenté que la salle Avocette au pont de Normandie.

1 Cahier technique n°88 : méthode élaborée par l'OFB pour l'élaboration et la révision de plan de gestion d'espaces naturels

Par ailleurs un groupe de travail sous l'autorité de Mme la sous-préfète et du directeur général d'HAROPA a permis de progresser dans les réflexions sur la Maison de la réserve. Le site à proximité d'Étares semble répondre aux exigences réglementaires.

Mme Chantal Durecu signale qu'au niveau de la vanne 3 les niveaux sont au-dessus de la courbe enveloppe alors que les graphiques montrent le contraire. Sur les espaces hors réserve naturelle nationale les fauches vont débiter au 15 juin. Elle regrette aussi l'absence de transmission récente des résultats.

M. Lecarpentier concède des rétentions d'eau localement sur les parcelles les plus basses. Toutefois la nappe a décroché à 7,30m CMH². Les pluies sont limitées et il n'y a pas d'apport d'eau. Ainsi, la gestion actuelle va être maintenue jusqu'au 8 juillet sans évolution des niveaux d'eau. Il promet une communication plus régulière des résultats.

M. Lecomte se réjouit de voir que les travaux sur une labellisation Ramsar se poursuivent. En tant que membre de l'association Ramsar France, il souhaite intégrer le comité de suivi et propose d'assurer le rôle d'interface avec l'association.

M. Lecomte rappelle le rôle de la réserve naturelle nationale pour la production de roseau. Celui-ci est aujourd'hui massivement importé de Pologne et de Chine. Importations souvent à l'origine de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, sans compter leur bilan carbone.

Mme Simon indique que la Maison de l'Estuaire a récemment accueilli un séminaire Batî-Roseau associant l'ensemble des acteurs de la filière. Toutefois, il ressort des échanges que le roseau français est globalement de mauvaise qualité et cher. Un travail et des démarches sont engagés pour identifier des débouchés.

M. Christophe Aulert note toute la difficulté à trouver un équilibre entre coupe du roseau d'un côté et accueil du Butor étoilé de l'autre. Le cahier des charges du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle devait garantir cette compatibilité.

Mme Simon précise que la coupe a bien diminué ces dernières années. Les coupeurs de roseaux ne vont plus sur les zones qui accueillent le Butor. Le problème de l'accueil du Butor est lié aux niveaux d'eau et à l'état de la roselière.

M. Bonay rappelle toute l'importance d'avoir des niveaux d'eau au plus haut au printemps pour l'accueil de la biodiversité. À ce titre, il déplore les manipulations illégales de vannes qui ne le permettent pas et l'inaction de l'État. Ainsi, il regrette l'absence de réponse au courrier adressé aux autorités administratives sur les mesures en faveur de l'accueil du Râle des genêts, espèce au bord de l'extinction.

Mme Lengrand confirme que l'État n'ignore pas les agissements illicites et précise que des mesures sont prises pour y remédier.

Elle rappelle que le dispositif en place pour le Râle des genêts est spécifique à la Normandie dans une logique de garantie du respect des exclos.

Les réflexions sur une augmentation de surface des exclos doit s'inscrire dans la conciliation avec les usages.

Mme Simon concède qu'une surface d'exclos de 2ha est insuffisante mais indique qu'un travail est mené à l'échelle nationale pour améliorer l'indemnisation des agriculteurs.

Dans ce cadre, M. Grain réaffirme la volonté de l'ACDPM de poursuivre le partenariat avec la MDE pour l'entretien des zones de non-chasse dans l'objectif de les rendre plus accueillantes.

Projet de modification de l'arrêté préfectoral de 1977

Intervenant : M. Alexandre Herment, DDTM de la Seine-Maritime

M. Herment rappelle le contexte de projet de modification de l'arrêté.

Des surfaces au sud du grand canal et au nord de la route de l'estuaire étaient intégrées à la convention d'occupation temporaire (COT) de l'ACDPM alors qu'elles étaient non chassables.

De fait, l'ACDPM réglait la redevance et la chasse y était pratiquée.

Au renouvellement de la COT, et en application de cet arrêté, ces surfaces ont été exclues.

Ainsi, l'ACDPM demande la révision de cet arrêté.

M. Blanpain tient à préciser que ces surfaces ne rentrent pas dans le décompte des 50 % de la surface terrestre non chassée tel que le demandaient les instances scientifiques et l'État. Elles ont toujours été considérées comme chassées.

Différents échanges portant sur la compatibilité technique et réglementaire entre l'activité de chasse et les installations portuaires ont lieu, pour tenir compte de l'avis de l'OFB figurant sur le diaporama.

Il est précisé qu'en cas d'incident, les responsabilités seraient recherchées au premier chef du côté de l'auteur des faits et probablement en parallèle auprès des autorités (Etat, HAROPA Port) ayant autorisé ou concédé la chasse dans ce secteur.

La surpopulation de sangliers a été évoquée lors des débats, mettant en évidence l'intérêt de définir un plan d'actions spécifique à cette espèce sur l'estuaire tout entier, la surpopulation ne pouvant être gérée à l'échelle de la seule réserve naturelle. Ce sujet relève des compétences de la DDTM.

À l'issue des débats, le comité consultatif émet dans un premier temps un avis favorable à la modification de l'arrêté préfectoral de 1977 à l'unanimité moins deux voix contre (SOS Estuaire et GONm) et une abstention (CSES).

Dans un deuxième temps et en complément, le comité consultatif émet un avis favorable au maintien de l'interdiction de chasser dans la zone de 300m autour des installations portuaires à l'unanimité moins deux voix contre (FDC de la Seine-Maritime et ACDPM) et trois abstentions (CSES, MDE, FDC de l'Eure).

Questions diverses

M. Martinez annonce la réalisation prochaine de travaux dans les prairies du Hode par l'entreprise NATRAN pour la vérification d'une canalisation de gaz. NATRAN prendra contact avec les exploitants des parcelles agricoles et l'ACDPM. L'entreprise s'engage à maintenir l'accès aux parcelles durant les travaux.

M. Cyriaque Lethuillier réaffirme tout l'intérêt de la communauté de communes du Havre-Seine Métropole pour la réserve naturelle nationale et notamment sur des sujets comme la labellisation Ramsar.

Il souscrit à une gestion des espèces à l'échelle de l'estuaire aval et il se réjouit du consensus trouvé sur le piégeage. Il note par ailleurs et avec satisfaction l'arrivée de nouvelles espèces.

M. Grain souhaite faire part de sa ferme condamnation des exactions du 7 mai et des ouvertures de vannes.

M. Lair demande des informations sur la réalisation de la ligne électrique 200 kV en réserve naturelle nationale.

M. Blanpain confirme que la ligne longe la routes des écluses mais à nul endroit elle ne pénètre la réserve naturelle nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La sous-préfète du Havre

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'La sous-préfète du Havre'.

Elsa PEPIN

